

PRÉFET DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES

PRÉFECTURE

SERVICE DE LA COORDINATION DES  
POLITIQUES INTERMINISTÉRIELLES

BUREAU DE L'AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE

Affaire suivie par : Anne-Victoria FONTORBE

Tél. : 05.59.98.25.28.

Courriel : [anne-victoria.fontorbe@pyrenees-atlantiques.gouv.fr](mailto:anne-victoria.fontorbe@pyrenees-atlantiques.gouv.fr)

Pau, le 02 JUL. 2019

Le Préfet des Pyrénées-Atlantiques  
à

Mme Soazick LE GOFF-DUCHÂTEAU  
Architecte des Bâtiments de France

**Objet** : Périmètre délimité des abords – Commune de Biarritz

En décembre 2013, la commune de Biarritz a engagé la révision de sa zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager (ZPPAUP) en aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine (AVAP), conformément à la loi Grenelle II.

En application de l'article R621-93 du code du patrimoine, je vous invite à proposer, le cas échéant, des projets de périmètres délimités des abords des monuments historiques qui présentent un périmètre qui dépasserait les limites du futur périmètre de l'AVAP.

Ces projets seront soumis à l'avis de l'autorité compétente en matière de documents d'urbanisme et feront l'objet d'une enquête publique préalablement à leur création par décision du préfet de région, conformément aux dispositions de l'article R621-94 du code du patrimoine.

Le Préfet,

Pour le Préfet, et par délégation,  
L'adjointe au chef du Bureau de  
l'aménagement de l'espace



Christiane BALEMBITS